

COMMUNE DE FREISSINIÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 DECEMBRE 2024
DÉLIBÉRATION N° 2024-92

CONSEILLERS EN EXERCICE : 10

Conseillers présents : 9

Conseillers absents : 1

Conseillers représentés : 1

Pour : 9

Contre :

Abstention :

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf décembre à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 02 décembre 2024, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

Présents : ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Philippe - BOISSET Vincent - DRUJON D'ASTROS Cyrille - LATIL Jessica - MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

Absents : LEJEUNE Laurent

Pouvoir : LEJEUNE Laurent à BOISSET Philippe

Secrétaire de séance : MESTRE Françoise

Objet : CESSION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE COMMUNALE F1500

Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS quitte la salle

- **Vu** la demande de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS d'acquérir une partie de la parcelle communale n° 1500 section F,
- **Vu** la délibération 2023-82 fixant les prix de vente du foncier communal,

Monsieur le Maire propose de vendre une partie de la parcelle n° 1500 section F sur la base de l'esquisse annexée, au prix de 1€ le m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Approuve l'exposé du Maire.

Autorise le Maire à céder une partie de la parcelle n°1500 section F sur la base de l'esquisse annexée au prix de 1€ le m² à Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS

Autorise le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette vente.

Informe que les frais de notaire et de géomètre sont à la charge de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme
Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS



Pour le Maire et par délégation
Monsieur Eric SEGOND
1^{er} adjoint au Maire.